

Règlement Intérieur

du 1^{er} Tournoi de GMI du C'Chartres Échecs

Préambule COVID-19

Les dispositions suivantes seront mises en place et appliquées lors du 1er Tournoi de GMI du C'Chartres Echecs, qui aura lieu du 30 Septembre au dimanche 4 Octobre 2020.

- Une distance physique d'un mètre entre chaque personne doit être respectée systématiquement, excepté pour deux adversaires. Tous les échiquiers doivent être séparés d'au moins un mètre.
- L'organisateur mettra à disposition du gel hydroalcoolique
- Peu de spectateurs doivent pénétrer dans la salle et les joueurs doivent quitter la salle de jeu dès leur partie terminée.
- Les personnes présentant des symptômes liés au COVID-19 doivent en informer l'organisateur et quitter sans délai l'enceinte du tournoi.
- Le port du masque obligatoire pour les joueurs, organisateurs, arbitres et spectateurs de plus de 11 ans.
- Les joueurs renoncent à la traditionnelle poignée de mains au début et à la fin de la partie.
- Dans tous les cas, l'organisateur peut décider de rendre obligatoire le port du masque.
- Les joueurs renoncent à analyser leurs parties sur place.
- Nous invitons les joueurs à quitter le moins souvent possible leur place de jeu pendant la partie.
- Les pièces et les pendules seront désinfectés après chaque partie.
- Le responsable COVID-19 sera Sébastien Sobry, directeur Sportif C'Chartres Echecs (Tel : 06.70.81.95.24)

Article 1 : Préambule

Le 1^{er} Tournoi de GMI du C'Chartres Échecs est organisé par le C'Chartres Echecs, du mercredi 30 Septembre au dimanche 4 octobre 2020. Ce tournoi fermé est sur invitations, avec 10 joueurs remplissant les conditions nécessaires à la possibilité de normes de GM.

Article 2 : Déroulement du Tournoi

a) cadences :

9 rondes cadence Fischer : 1h30 + 30s par coup

b) Lieu des rencontres :

Locaux du CM'IN (Chartres métropole innovations numériques)
Cité de l'innovation – Bâtiment 25-36 rue des Bellangères
28630 Le Coudray

c) Règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles de la FFE et de la FIDE, 88eme Congrès de la FIDE à Goynuk (Antalya, Turquie), applicables au 1er janvier 2018.

Les nulles par consentement mutuel sont autorisées.

d) Dates et horaires des rondes :

Pointage et cérémonie d'ouverture : Mercredi 30 Septembre à 9h30

Ronde 1 : Mercredi 30 Septembre à 10h00

Ronde 2 : Mercredi 30 Septembre à 16h00

Ronde 3 : Jeudi 1er Octobre à 10h00

Ronde 4: Jeudi 1er Octobre à 16h00

Ronde 5 : Vendredi 2 Octobre à 10h00

Ronde 6 : Vendredi 2 Octobre à 16h00

Ronde 7 : Samedi 3 Octobre à 10h00

Ronde 8 : Samedi 3 Octobre à 16h00

Ronde 9 : Dimanche 4 Octobre à 10h00

Ouverture de la salle 30 minutes avant

Article 3 : Droits d'inscriptions

Sur invitations.

Article 4 : Appariements et classement

a) Mode :

Appariements et classement assistés par ordinateur (programme PAPI)

b) Système :

Tables de Berger.

Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

c) Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, perte = 0).

Les départages successifs sont le Sonnenborn-Berger (c'est la somme des points des adversaires que le joueur a battu et la demi-somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a annulé), le nombre de victoires puis la Performance.

Article 5 : Forfaits

Le délai de forfait est par défaut de 1h00, sauf si l'arbitre en décide autrement. Pour signaler un retard exceptionnel, appeler l'arbitre principal au **06.33.75.23.01**.

Article 7 :

- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Le règlement de la compétition autorise les joueurs à laisser leurs appareils électroniques dans un sac, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit au joueur d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.
- Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site ;
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'échecs » peut être sanctionné. Voir annexe.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 8 : Arbitrage

Arbitre principale : Loriane LEBRET (IA)

Arbitre adjointe : Anastasia SAVINA (AFO2)

Article 9 : Jury d'Appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : Contrôles Anti-Dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 11 :

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs. La prise des photos sans flash est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

Article 12 :

En s'inscrivant, les joueurs autorisent l'organisateur à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

**L'arbitre principale :
Loriane LEBRET, IA**

**L'organisateur :
François GILLES**